

REPUBLIQUE FRANCAISE

COMMUNE DE FOURBANNE

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

mercredi 29 juin 2016

Présents : David BRANGET, Alain MICHELOT, Marie-Christine GRENET, Fabrice JOURNOT, Laëtitia JOURNOT, Isabelle MONTENOISE, Rodolphe MULIN, Gérard MOUGEY, Marlène BALLAND.

Absent excusé : Stéphane BESNARD (Procuration à Isabelle MONTENOISE), Nadine VERNEREY

Secrétaire: David BRANGET

La séance commence à 20h15.

### **1) PRÉSENTATION DE L'ASSOCIATION "L'ÉCOFERME DES FLONFLONS"**

Les membres de l'association "L'Ecoferme des FLONFLONS" présente le projet. Suite au propos des membres de l'association, le terrain cadastré ZA 20 n'est pas essentiel à leur projet. La commune possédant très peu de terrains communaux, le conseil municipal à l'unanimité ne souhaite pas céder son terrain pour l'instant.

### **2) DÉCISION MODIFICATIVE BUDGET 2016**

La trésorière demande une modification suite à une erreur d'écriture de 2 € lors de l'élaboration du budget primitif 2016.

L'exposé du Maire entendu, le conseil municipal décide à l'unanimité de modifier les crédits suivants :

- INVESTISSEMENT

Recettes

- Compte 1021/041 - 2.00 €

Mandate et autorise le maire à signer tous actes nécessaires à la mise en œuvre.

### **3) PÉRIMETRE DU NOUVEAU SYNDICAT DES PLANCHOTTES**

La préfecture, suite à la loi NOTRE, proposait une fusion entre le SIVU DES PLANCHOTTES (Grosbois, Fourbanne, Sechin,) et le SIVU DE LA GRANDE PAROISSE (Breconchaux, l'Ecouvotte, Ougney-Douvot, le Puy, Saint-Hilaire, Val de Roulans, Vennans, Villers-Grelot).

Suite à la réunion du 9 mai à GROSBOIS concernant la dissolution du SIVU des PLANCHOTTES, il en ressort que chaque commune adhérente doit prendre une délibération pour cette dissolution. A l'unanimité les membres du SIVU DES PLANCHOTTES ont voté cette dissolution.

La gestion de l'église et du cimetière reviendra comme autrefois à la commune de Grosbois qui répartira la participation des deux autres communes en fin d'année.

Le conseil municipal de FOURBANNE, à l'unanimité,

- refuse le périmètre proposé et demande la dissolution pure et simple du Syndicat des Planchottes,
- demande à Mr le Président du Syndicat des Planchottes d'entamer auprès de Mme la trésorière de Baume les Dames les démarches de liquidation du Syndicat.
- mandate et autorise le maire à signer tous actes nécessaires à la mise en œuvre.

#### **4) NOMINATION DU COORDONNATEUR COMMUNAL**

Une enquête de recensement de la population se déroulera du 19 janvier au 18 février 2017. La préparation de cette enquête démarre dès maintenant.

Un coordonnateur communal doit être nommé par arrêté municipal au sein du conseil municipal. Celui-ci sera responsable de la préparation, puis de la réalisation de la collecte du recensement. Ses missions nécessitent qu'il soit disponible pendant la période de recensement et qu'il soit à l'aise avec les outils informatiques simples.

Marlène BALLAND s'est proposée et elle est nommée à l'unanimité par le conseil municipal pour cette fonction de coordinateur communal sous la responsabilité du maire.

Un appel à candidature sera réalisé prochainement pour recruter un agent recenseur.

#### **5) DIVERS**

##### ➤ *Chemin de SECHIN*

Une déclaration de sinistre a été faite auprès de la compagnie d'assurance de la commune. La compagnie d'assurance a convoqué les parties concernées pour un accord à l'amiable.

##### ➤ *Passage du SDIS*

La visite du SDIS a eu lieu le mardi 10 mai 2016. Le maire a été accompagné par Stéphane BESNARD et il en ressort que le poteau N° 2 est inutilisable vu son accès.

Un courrier a été envoyé au syndicat des eaux de SAINT-HILAIRE pour leur demander s'il pouvait le changer de place.

##### ➤ *ADAPEI du DOUBS*

L'opération brioche est prévue du 4 au 8 octobre 2016. Mme Madeleine BRANGET sera notre personne référente pour la commune de FOURBANNE. Isabelle MONTENOISE se propose pour l'aider.

##### ➤ *Bilan de la journée village propre*

Madame le Maire remercie les conseillers municipaux ainsi que la population qui ont participé à cette journée.

La séance est levée à 22 heures 30.

Le MAIRE de FOURBANNE  
Laëtitia JOURNOT